

DECISION DU PRESIDENT N°2023-DEC-14

**Portant attribution du marché n°2023-03 pour
l'acquisition et la maintenance d'une
infrastructure de virtualisation, de stockage et de
sauvegarde informatique pour le CDG74.**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 2020-05-51 du 12 novembre 2020, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services,
Vu la délibération n° 2023-02-23 du 6 avril 2023, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de lancer un marché public pour l'évolution de l'infrastructure informatique du CDG74,
Vu le procès-verbal de la commission des marchés du 26 septembre 2023.

DECIDE

Article 1 : Le marché n° 2023-03 relatif à l'évolution de l'infrastructure de virtualisation, de stockage et de sauvegarde informatique du CDG74 est attribué à la société AVA6.

Article 2 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

Article 3 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 27 septembre 2023

Le Président du CDG 74,


Antoine de MENTHON



TELETRANSMIS
Le : 28 SEP. 2023